AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1349
FR0000121147-FS0654

7 août 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FORVIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 août 2025, le concert composé des investisseurs familiaux Hella[1] a déclaré, avoir franchi en baisse, le 1er août 2025, le seuil de 15% des droits de vote de la société FORVIA et détenir, 17 384 186 actions FORVIA représentant 34 729 693 droits de vote, soit 8,82% du capital et 14,98% des droits de vote de la société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total des droits de vote de la société FORVIA.

[1] Cf. notamment D&I 222C0301 du 4 février 2022.
[2] Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 231 815 941 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.